

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 22 juin 2017

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte 16

CIRCULAIRE N° 501880/DEF/RH-AT/EP/PRH/OFF
relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2017.

Du 30 mai 2017

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines ».*

CIRCULAIRE N° 501880/DEF/RH-AT/EP/PRH/OFF relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2017.

Du 30 mai 2017

NOR D E F T 1 7 5 0 9 7 9 C

Référence :

Instruction n° 13014/DEF/RH-AT/SDEP/BPRH/OFF du 15 décembre 2015 (BOC n° 57 du 30 décembre 2015, texte 14 ; BOEM 640.3.4.5).

Texte abrogé :

Circulaire n° 501880/DEF/RH-AT/EP/PRH/OFF du 19 mai 2016 (BOC n° 23 du 26 mai 2016, texte 14).

Référence de publication : BOC n° 26 du 22 juin 2017, texte 16.

La présente circulaire fixe, pour 2017, le nombre de places offertes aux concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré (EMS 2).

1. PLACES OFFERTES.

Le nombre des places offertes en 2017 aux concours d'accès à l'EMS 2 est fixé à quatre-vingts (80) pour l'armée de terre.

La répartition entre les différents concours est précisée dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS.	VOLUMES OUVERTS.
Sciences de l'ingénieur (SI).	34.
Sciences humaines et relations internationales (SHRI).	46.

2. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 501880/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 19 mai 2016 relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2016 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Hervé WATTECAMPS.